



## vente d'un bien immeuble en indivision

Par **nanibou**, le **30/06/2010** à **20:11**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous avez déjà traité ce sujet, je ne suis pas une habituée de ces sites. Si je me suis inscrite c'est parce que l'heure est grave et que nous ne connaissons absolument pas nos droits.

Nous sommes 3 enfants (majeurs et unis), nos parents ont fait donation au dernier vivant (de leur seul et unique bien) un terrain avec une petite maison où notre papa habite (valeur 150000 euros), notre maman est décédée il y a 2 ans et à aucun moment nous avons évoqué le sujet du bien en question compte tenu que c'était naturel

que rien ne change. Souffrant de solitude (à 80 ans) il s'inscrit dans une agence

matrimoniale et 15 jours plus tard (le 2 avril 2010) il rencontre une dame (veuve 75 ans)

Jusqu'à là c'était acceptable mais depuis, le 20 du mois il n'a plus rien sur son compte (1000 euros de retraite) les dépenses communes ne sont pas partagées (alors qu'elle a 3000 euros de rentrées d'argent). (2 mois plus tard) Mon père contacte century 21 pour vendre. on lui offre 80000 euros aussitôt et ils viennent sans cesse. Il nous dit qu'il n'a rien signé avec eux

mais nous sommes très inquiets car la dame en question a beaucoup de dettes et une maison qui tombe en ruines pour laquelle elle ne veut absolument pas sortir un centime.

Nous tentons de le faire réfléchir, se poser des questions mais il ne veut absolument pas en entendre parler, il pense simplement que nous ne l'acceptons pas. Nous sommes vraiment très inquiets car si il vend et qu'il arrive quelque chose à cette dame ou tout simplement qu'ils ne s'entendent plus que va-t-il se passer?

La question est donc la suivante. A-t-il le droit de vendre sans le consentement des 3 enfants? et à la lecture de mon récit avez vous des conseils.

Merci pour votre réponse rapide je l'espère car ce qui a motivé ma démarche est qu'à nouveau century 21 vient demain chez mon père.